



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



FÉMINISATION DES EMPLOIS

Le taux de féminisation des branches du secteur juridique est légèrement plus faible (80 %) que dans l'ensemble OMPL (83 %) avec néanmoins des particularités au niveau des branches :

- ⊕ supérieur à la moyenne du secteur dans les branches des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et des cabinets d'avocat ;
- ⊖ plus faible mais néanmoins élevé dans les études d'huissiers de justice ;
- ⊕ proche de l'équilibre dans les études de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires.

Effectifs par genre

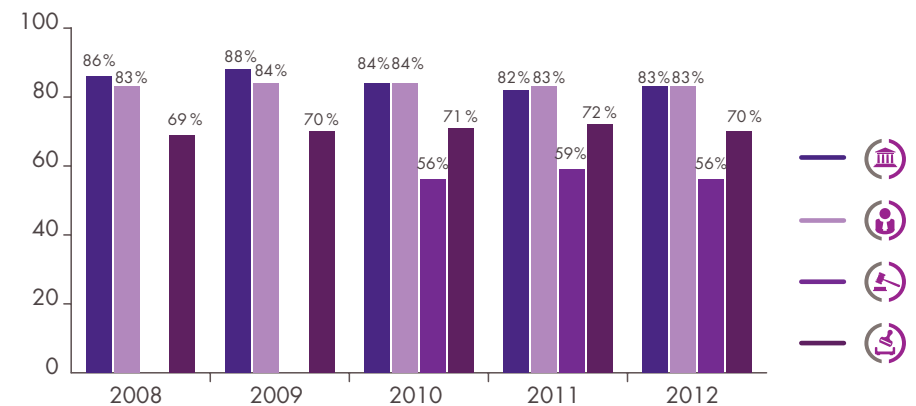
Genre						Ompl
Femmes	83 %	83 %	56 %	70 %	80 %	83 %
Hommes	17 %	17 %	44 %	30 %	20 %	17 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DADS 2012



Il semble en légère baisse dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires mais reste constant dans les autres branches.

Évolution du taux de féminisation 2009-2012



Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice



PAS DE RÉELLE SPÉCIFICITÉ RÉGIONALE

Le taux de féminisation global évolue modérément au cours des cinq dernières années.

Les taux de féminisation sont très homogènes d'une région à l'autre au sein de chaque branche.

Taux de féminisation par région

Région					
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	87 %	89 %	54 %	70 %	83 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	87 %	88 %	56 %	74 %	84 %
Auvergne, Rhône-Alpes	82 %	86 %	46 %	74 %	83 %
Bourgogne, Franche-Comté	81 %	90 %	58 %	72 %	83 %
Bretagne	84 %	86 %	57 %	70 %	82 %
Centre	89 %	90 %	56 %	76 %	84 %
Corse	81 %	96 %		61 %	81 %
DOM	73 %	86 %		62 %	78 %
Île-de-France	80 %	78 %	61 %	67 %	76 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	81 %	90 %	49 %	71 %	83 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	88 %	88 %	50 %	67 %	81 %
Normandie	86 %	91 %	44 %	74 %	83 %
Pays de la Loire	86 %	86 %	58 %	77 %	83 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	80 %	89 %	46 %	68 %	82 %
Moyenne	83 %	83 %	56 %	70 %	80 %

Source : DADS 2012



Attention : les écarts peuvent être élevés entre les régions notamment dans les branches aux faibles effectifs mais ces écarts portent en réalité sur un nombre limité d'individus (50 salariés ou moins dans certaines régions).